**Modalités**

**Durée**

* 1 jours 5

**Lieu**

* Sur le site client
* En centre de formation

**Effectif**

* 10 personnes maximum

**Public concerné**

* Electricien chargé d’assurer des interventions, des travaux, des dépannages, des consignations ou des essais sur des ouvrages électrique

**Pré requis**

* Etre électricien habilité B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais ou BC

**Moyens pédagogiques en Centre**

* Présentation de photos et vidéos,
* **Support de cours offert au stagiaire**,
* Possibilités de consignations d’armoires
* Mise en application pratique

**Compétence Formateur**

* La formation est assurée par un formateur en Prévention des Risques liés à l’Activité Physique, formé par l’INRS.

**Evaluation**

* Contrôle des connaissances tout

Au long du stage et évaluation finale

**Objectifs**

* Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques  dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510

**Programme**

**Retour d'expériences  
  
Partie théorique :**

Evolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)

Dangers de l’électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d’habilitation, les documents applicables, les moyens de protection

Evaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions

Conduite à tenir en cas d’incident ou d’accident d’origine électrique

Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine basse tension (BT)

**Réalisation de travaux pratiques :**

Utilisation des équipements de protection

Simulation de chantier.

-

A l’issue de la formation théorique et pratique, un avis et un titre d’habilitation pré-rédigé sont adressés à l’employeur. Périodicité de recyclage selon la NF C 18-510 : 3 ans